

COMMUNE
DE**SAINTE ANASTASIE****DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Du 30 Novembre 2022

2022/61

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 23 novembre 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri - Mmes POULLET Danielle - DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - PANAFIEU Blandine - M. REBUFFAT

ABSENTS : Mme SCHMITT Maire-Gil - MENALDO KEBDANI Nadia - MM COULON Daniel – ALTIER Jonathan

PROCURATIONS : M. Daniel COULON à Mme Danielle POULLET
Mme Marie Gil SCHMITT à Madame Sybille BAECKER
Mme Nadia MENALDO à M. Jacky REBUFFAT

Soit 18 votants

OBJET : conventions autorisation de passage - SMEG

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur HIBSCHELE, adjoint délégué aux travaux qui expose que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs sur la place du jeu de boules, il est nécessaire d'autoriser le syndicat mixte d'électricité du Gard à implanter une canalisation souterraine en bordure de la place du jeu de Boules afin d'assurer la continuité du réseau.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

CONSIDERANT la demande le SMEG d'implanter une canalisation sur les parcelles cadastrées section AT n°15 et AT n° 162 (pour une longueur d'environ deux (2) mètres)

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : d'accorder au syndicat mixte d'électricité une autorisation de passage sur la parcelle cadastrée section AT n° 15, et la pose d'une canalisation souterraine au sol, sur une longueur totale d'environ 50 mètres, conformément au plan ci-joint.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gilles TIXADOR*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*